



CAUE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison, procéder à une division parcellaire ? Vous vous questionnez sur les possibilités d'évolution de votre bien, sur l'éco-conception ou encore les matériaux biosourcés ? Vous souhaitez un éclairage sur les démarches administratives et les différentes maîtrises d'œuvre possibles ?

Avant de vous engager dans un projet, dès les premières réflexions, profitez des conseils gratuits d'un architecte du CAUE.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE de Loire-Atlantique est une association d'intérêt public, œuvrant à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour l'amélioration du cadre de vie. Ses architectes dispensent notamment des conseils gratuits aux personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter un logement ou procéder à une division parcellaire.

L'architecte-conseil vous aide alors à définir vos besoins en les conciliant à une démarche durable. Il vous conseille dans l'organisation des espaces de votre logement, le choix des matériaux et des volumes ou vous guide dans vos démarches administratives. Ce conseil ne se substitue ni à celui d'un architecte qui conçoit et dessine les plans de votre logement, ni à l'avis des services chargés des autorisations d'urbanisme.

Comment rencontrer l'architecte-conseil du CAUE ?

Prenez rdv au 06.33.51.05.77.

Pour la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, les permanences ont lieu chaque 2^{ème} mardi après-midi du mois en alternance :

- 1 mois sur 2 à Savenay (Salle polyvalente, 3 rue des Mésanges) ;
- 1 mois sur 2 à Saint-Etienne-de-Montluc (Mairie annexes - Services techniques).

Lors de votre rdv, pensez à apporter un maximum de documents (plan, cadastre, Plan Local d'Urbanisme, photos, croquis, etc.), les recommandations de l'architecte-conseil n'en seront que plus précises !

Pour plus d'infos, rdv sur www.cap.caue44.fr 



NOUVEAUTÉ : Rencontrez un paysagiste-conseil pour l'aménagement de vos espaces extérieurs !

Les permanences ont lieu à Nantes au 2 bd de l'Estuaire, le 1er jeudi matin de chaque mois sur rdv.

Prenez rdv sur www.cap.caue44.fr 